

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Plate-forme de maturation de mâchefers - Avis du Conseil Municipal

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par demande reçue en Préfecture le 8 décembre 2004, M. le Président du SYBERT (SYndicat mixte de BESançon et de sa Région pour le traitement des déchets) sollicite l'autorisation d'exploiter une plate-forme de maturation des mâchefers de l'usine d'incinération des ordures ménagères. L'entrée du site retenue est située à proximité de l'usine, rue Gabor.

Les mâchefers sont les résidus solides issus de la combustion des déchets. Ils représentent en poids le quart des déchets incinérés. Le projet porte sur les conditions de stockage temporaire de ces mâchefers dans l'attente d'une valorisation finale ou d'une mise en décharge.

Durant la période de maturation, des analyses (tests de lixiviation) seront effectuées afin d'orienter la destination finale, à savoir l'utilisation en technique routière (remblais, sous couche de route) dans des conditions précises pour leur mise en oeuvre. S'ils ne sont pas valorisables, les mâchefers seront éliminés dans un centre d'enfouissement technique de classe 2.

L'impact sur l'environnement : après examen de l'étude d'impact du projet sur la qualité de l'air, de l'eau et sur les risques d'émission de bruits, on peut considérer que ce projet n'engendrera pas de risque pour la santé des populations voisines et l'environnement.

Les services municipaux consultés n'ont pas formulé de remarques particulières.

Il est donc proposé que le Conseil Municipal émette un avis favorable à la prise en compte de cette demande.

«M. Benoît CYPRIANI : Pour ne rien vous cacher, ce dossier est très embarrassant pour nous et je vais vous expliquer pourquoi. Mais je vous rassure, nous le voterons.

Je rappelle les faits : des mâchefers ont été déposés dans une cuvette, une sorte de cuvette, un entonnoir qu'on appelle une doline. Une doline est une porte de communication facile et rapide entre les eaux de pluie et les circuits souterrains. Pour schématiser, si vous versez un verre de pastis par exemple au fond d'une doline, il peut, ce n'est pas systématique, il peut se retrouver quelques minutes plus tard à Avanne puis dans le Doubs si vous le déposez dans cette doline qui se trouve à côté de l'usine d'incinération. Les mâchefers qui ont été déposés là ont été considérés comme valorisables, c'est-à-dire qu'on peut les utiliser en sous-couche routière. Mais quand on utilise des mâchefers en sous-couche routière, ça sous-entend qu'on les recouvre de quelque chose d'étanche. Donc il est acceptable de déposer ces mâchefers en sous-couche routière puis qu'ils soient imperméabilisés, ce qui n'était pas le cas ici, donc ces mâchefers dans le cas qui nous occupe n'étaient pas à l'abri, ce qui est normal puisqu'il y avait des dépôts réguliers qui étaient rapportés donc il aurait été impossible de les recouvrir. Donc depuis le temps qu'ils sont installés à cet endroit, les mâchefers ont été lessivés par les eaux pluviales. Ces dépôts ont été interrompus lors de l'été 2003. Finalement le fait de les recouvrir est une meilleure solution actuellement que de les laisser à l'air libre. C'est d'ailleurs ce que recommande l'étude qui préconise de faire ce chantier, ainsi ils seront recouverts et ils seront moins dangereux, je vous cite exactement ce qui est dit :

«La conclusion de l'étude : en vue de préserver la qualité des eaux souterraines, nous recommandons de prendre des mesures pour réduire le ruissellement et la percolation des eaux au travers du dépôt de mâchefers empêchant ainsi tout transfert éventuel vers le sous-sol», ce qui veut dire que les transferts vers le sous-sol sont une possibilité prise au sérieux. «Dans ce but, le site de stockage pourra être intégralement recouvert par un revêtement imperméable et équipé d'un réseau de collecte des eaux météoriques c'est-à-dire des eaux pluviales». Donc on va voter ce projet parce qu'il vaut mieux recouvrir ces mâchefers que de les laisser tels quels. Il faut garder en tête que les normes évoluent très rapidement et que ce qui était autorisé hier peut être interdit demain. Donc peut-être qu'un jour on nous demandera d'enlever ces mâchefers même s'ils sont recouverts, car on considérera qu'ils ne sont pas à l'abri et que des écoulements latéraux pourront continuer à rincer les mâchefers et donc à envoyer des choses qui ne sont pas forcément très propres dans les eaux souterraines.

Pour exemple de cette évolution des normes et des interdictions, un inventaire des décharges des ordures ménagères dans le département est en cours et des interventions lourdes seront nécessaires sur certaines décharges.

En conclusion, sans entraver la construction de la plateforme de mâchefers qui enlèverait une «épine du pied» au SYBERT, il serait utile de réaliser une campagne de mesures complémentaires dans la périphérie de la doline afin de connaître plus précisément la part de pollution due aux mâchefers et celle liée aux autres activités urbaines : incinération, trafic routier, etc. où on peut penser que les pollutions relevées par l'étude dans les sous-sols, dans les sols en-dessous des mâchefers sont dues à d'autres pollutions que celle des mâchefers. On ne peut pas l'écarter, on ne peut pas l'affirmer non plus. Il s'agit par exemple de plomb, d'arsenic, de dioxine et des furannes. Il faudra donc aussi faire très attention à la façon dont on construira cette plateforme parce qu'une doline c'est fragile et qu'il peut y avoir des effondrements donc la plateforme pourrait être amenée à se fissurer, ce serait dommageable pour les deniers publics.

D'autre part, si on veut éviter que cette plateforme ne se fissure, on pourrait aussi l'ancrer bien profondément dans la roche mais on serait obligé de couler du béton dans les réseaux souterrains et on les bloquerait, on les bouleverserait, entraînant des conséquences difficiles à prévoir. Je vous remercie.

Mme Martine BULTOT : Le SYBERT a demandé une étude d'impact pour la création de la plateforme de mâchefers. Cette étude a été conduite par l'APAVE qui est un bureau d'études indépendant et la DRIRE a donné son accord. On passera d'une situation où les mâchefers étaient entreposés sur un terrain en face de l'usine d'incinération sans précaution particulière si ce n'est qu'on savait qu'on n'était pas dans une zone sensible du point de vue du sous-sol, à une situation où les mâchefers seront stockés dans des alvéoles sur une plateforme étanche. C'est donc une amélioration.

L'enquête publique a eu lieu. A ma connaissance il n'y a pas eu d'observation du tout, pas d'observation particulière non plus des associations de protection de la nature, donc le projet n'engendrera pas de risque pour la santé des populations voisines et l'environnement. J'entends bien ce que tu dis Benoît, je n'ai pas de réponse particulière à te fournir, je fais confiance à ceux qui ont commandé l'étude d'impact. Ne pas émettre un avis favorable, c'est se satisfaire de la situation présente et donc pérenniser cette situation présente un certain temps. Je vous invite donc à émettre un avis favorable.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je m'étonne un petit peu. Si on connaît tous ces désagréments-là, l'incinération des déchets n'en est-elle quand même pas un peu à l'origine ? On sait parfaitement résoudre le problème maintenant par les plateformes de tri/recyclage. On sait tous parfaitement que nos poubelles sont à 60-70 % sinon réutilisables du moins recyclables quand même pour une grande partie donc je suis un peu atterrée qu'on n'en fasse pas plus cas. Ne serait-ce pas peut-être le moment d'anticiper ?

M. LE MAIRE : C'est un autre débat dont nous aurons l'occasion de reparler. Je crois qu'il faut voter ce rapport mais je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour préserver la santé publique, je crois qu'il faut être clair par rapport à cela. Quant au débat que vous proposez sur l'incinération, nous devons aussi tous nous prononcer en trouvant effectivement des solutions mais des solutions complètes qui intègrent bien l'ensemble des données. Je serai très attentif au fait qu'on ne tronçonne pas le débat en petits morceaux. Mais je pense qu'effectivement on doit se poser des questions, moi-même je m'en pose, on se pose tous des questions mais il faudra qu'on trouve des solutions globales, ne pas tronçonner le débat si vous voyez ce que je veux dire. Vous avez noté que je reste très vigilant par rapport à cela».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la prise en compte de la demande du SYBERT.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.